

## → En bref

### **Printemps musical**

Samedi 13 Mai à la salle polyvalente à 19h

### **Concert Chorale des Hauts de France**

Vendredi 26 mai 20h30 - salle polyvalente

### **Randonnée pédestre**

Dimanche 4 juin randonnée pédestre organisée par l'association Burkina Entraide.

### **Tournoi de boules**

Samedi 10 juin après-midi sur la place du Jard

### **Brocante semi-nocturne**

Samedi 17 juin de 16h à 22h

### **Fête patronale**

Du 1<sup>er</sup> au 3 juillet

### **Festivités du 14 juillet**

Elles auront lieu comme d'habitude le 13 juillet au soir

### **Tondre sa pelouse : oui mais pas n'importe quand !**

L'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits du voisinage autorise les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h 30,
- les samedis, de 9 h à 12h et de 14h30 à 19h00,
- les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

### **Labour des vignes**

Il est demandé aux viticulteurs de balayer la terre qu'ils auraient déposée sur les chemins après un labour. Ça évitera l'ensablement des regards et des canalisations du réseau hydraulique des chemins.

## Chamery village fleuri et dynamique

Le 20 juillet prochain le jury national des Villes et Villages fleuris visitera notre village pour la confirmation des « Quatre Fleurs ».

Chamery fait partie des 278 communes françaises labellisées « Quatre Fleurs » ; pour une petite commune comme le nôtre c'est une fierté !

Le label village fleuri récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Dans le rapport du jury de la visite 2020 on pouvait lire : « **Le jury a été séduit par le nouveau Jardin des Sens, bien qui offre un lieu de convivialité et de rencontre pour toutes les générations** ». C'est une belle reconnaissance du travail accompli par les employés communaux et tous les bénévoles participant à l'embellissement du village.

Un autre point encourageant : celui de la réhabilitation de la mairie. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous approprier cet espace. La dynamique associative de « La Chamayote » en a fait un lieu de vie intergénérationnel, de convivialité, d'animations et de diverses activités. De nouvelles idées sont actuellement en gestation : commerce de proximité, bar associatif, lieu culturel, etc....

Concernant la mairie-école, le projet d'aménagement plébiscité au moment de la résidence d'architecture ne pourra pas être réalisé dans sa totalité pour l'instant, son envergure est telle qu'il ne serait pas raisonnable financièrement d'engager tous les travaux prévus. Pour le moment, le conseil municipal envisage plutôt de réaliser des travaux de moindre importance d'accessibilité, de rénovation thermique, de rafraîchissement des peintures, et pour un coût supportable par les finances de la commune.

Le réchauffement climatique est bien là, c'est indéniable ! On en subira certainement les conséquences cet été avec une canicule de plus. Nous ne pouvons plus rester sans rien faire. Il est temps d'agir et de s'engager dans la voie de la transition énergétique, en particulier celle des énergies renouvelables.

Le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal. L'énergie ainsi produite pourrait être vendue à EDF ou auto-consommée. Le choix n'est pas encore fait, cela demande réflexion.

Concernant le budget 2023, les taux d'imposition (TFB et TFNB) votés par le conseil municipal restent identiques à ceux de 2022. En revanche, le Parlement par sa loi de finances 2023 a augmenté des bases d'imposition d'environ 7%. Suite à la réforme de 2018, plus aucun foyer ne payera de taxe d'habitation sur sa résidence principale à partir de 2023. La taxe d'habitation est définitivement supprimée. Les communes seront compensées à l'euro près de cette perte de recettes.

Les investissements prévus cette année peuvent paraître importants, mais financés en grande partie par des subventions, ils ne mettent pas en péril l'équilibre financier de la commune.

Les mois qui viennent vont être riches en événements. Je tiens en votre nom à remercier tous les organisateurs qui consacrent de leur temps pour faire vivre la commune.

Le maire

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET 2023

### Compte administratif 2022

#### FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 427 448 €

**Dont** : Impôts et taxes : 363 063 €

Dotations : 19 695 €

Autres produits : 36 183 €

Dépenses de fonctionnement : 356 342 €

**Dont** : Charges à caractère général : 115 907 €

Charges de personnel : 112 763 €

Atténuation de produits : 95 956 €

Autres charges de gestion courante : 29 741 €

Charges financières : 2 243 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 71 106 €

#### INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 35 303 €

**Dont** : Dotations et fonds divers : 35 303 €

Dépenses d'investissement : 117 633 €

**Dont** : Emprunts et dettes assimilées : 52 217 €

Immobilisations incorporelles : 19 337 €

Immobilisations corporelles : 34 437 €

Immobilisations en cours : 4 768 €

Résultat d'investissement de l'exercice : -82 330 €

**EXCEDENT FIN D'EXERCICE : 444 442 €**

#### DETTE

Encours de la dette (emprunts) : 221 000 €

Capacité de désendettement : 3,1 années

### Budget 2023

#### FISCALITÉ 2022

**Taux d'imposition 2023 : identiques à ceux de 2022**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,11%

Taxe foncière sur le non bâti : 18,22 %

#### FONCTIONNEMENT

##### Recettes

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2023 représentent 459 371€ auxquelles il convient d'ajouter 444 442 € de report d'excédent soit un montant total de 903 813 €.

##### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 représentent 472 351 €.

#### INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2023 prévoit les principaux projets suivants :

- Halle – aménagement place : 380 000€ TTC
- Cimetière : jardin du souvenir et ossuaire cimetière : 13 000 € TTC
- Vitrail : 33 000 € TTC
- Rénovation maison rue du château rouge (toiture- chauffage) : 23 800€
- Etudes église : 25 440 €

Ces investissements seront financés par des subventions (Etat, Région, Département) pour un total de 190 000 €, le FCTVA (60 000€), un don de chœur de Chamery (28 000€) et de l'autofinancement (ou avec un emprunt).

## HALLE

### Où en est le projet ?

Le permis de construire a été accordé.

L'appel d'offres a été lancé selon la procédure des marchés publics de mise en concurrence des entreprises

Le planning des architectes prévoit le début des travaux en septembre 2023, si tout va bien !



## Vous avez des idées pour favoriser la biodiversité à Chamery ?



### LE CONTEXTE

Si l'usage du mot biodiversité, contraction de biologique et diversité, est récent, la notion de biodiversité, quant à elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle vient de la longue et lente évolution du monde vivant sur la planète, depuis les premiers organismes vivants connus il y a 3,5 milliards d'années.

La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien (l'oxygène que nous respirons, notre nourriture, l'eau que nous buvons...).

Aujourd'hui, la biodiversité se dégrade dans le monde. 75% des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés.

Nous pouvons, tous à notre niveau, agir pour la favoriser.

### LA BONNE NOUVELLE

En 2023, Chamery recevra une dotation de 3000€ de l'Etat pour financer des actions sur la biodiversité.

Le conseil municipal souhaite associer les habitants de Chamery pour trouver les actions les plus pertinentes à lancer.

Vous pouvez nous remonter vos idées avant le 15 juin 2023, par mail à : [mairiedechamery51@orange.fr](mailto:mairiedechamery51@orange.fr) Vous pouvez également déposer vos idées directement sur papier à la mairie.

## Comptes rendus de conseil

Tous les comptes rendus de conseil sont sur le site internet de la commune [www.chamery.fr](http://www.chamery.fr) dans la rubrique « vie municipale ».

### QUELQUES DÉCISIONS PRISES :

- Les emplacements réservés pour les camping-cars au niveau des parkings de la salle polyvalente et de la Creusette vont être revus.
- La réfection de la rue du Luth est programmée en 2024 et celle de la rue du Sourd en 2026.
- C'est le cabinet d'architecte GISSINGER ET TELLIER qui a été choisi pour la restauration de la charpente et de la toiture de l'église.

## Retour en photos sur la fin d'année 2022

### Décorations de Noël 2022



### Soirée étoiles de Noël - 16 décembre





## Retour en photos sur le début d'année 2023

Vœux du maire



Repas du CCAS – 25 mars



Soirée Météorites – 21 avril



Saint Vincent - 21 janvier



Cham Quizz - 03 février



Marché aux fleurs – 01 mai



Loto – 05 mars



Commémoration de la victoire du 08 mai 1945



Comité de rédaction  
Jean-Marie ALLOUCHERY  
Caroline FENEUIL  
Véronique LABBE  
Gauthier PATTE